

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-56

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 22 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet SUBVENTION RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le rôle du RASED géré l'Education Nationale qui est d'accompagner des élèves en difficulté, à la demande des parents ou des enseignants, en mettant en place des prises en charge adaptées, avec des outils de travail spécifiques, et si besoin, d'accompagner les familles dans les demandes d'aides humaines (AVS) et/ou d'orientation.

Monsieur le Maire propose de participer, selon la demande du RASED de l'Argentière-la Bessée, à hauteur de 1.70€ par élève de l'école de Freissinières.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220929-202256-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Décide une participation de 1.70€ par élève de l'école de Freissinières versée au RASED.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

